

# Assurance Maladie de Tarbes : nous rénovons pour mieux vous accueillir

---

**Du 12 septembre au 28 novembre 2022, l'accueil de la CPAM de Tarbes est fermé pour cause de travaux de rénovation. Pendant la durée des travaux, l'accueil de la CPAM est transféré à la Caf de Tarbes, 6 ter place au Bois.**

## *Un accueil moderne et optimisé pour garantir un service de qualité*

L'Assurance Maladie des Hautes-Pyrénées poursuit ses actions pour améliorer la qualité de service rendu à ses publics : assurés, professionnels de santé et employeurs.

Dans ce cadre, la CPAM 65 a repensé son agence de Tarbes pour offrir des conditions d'accueil adaptées aux besoins des assurés sociaux.

Les travaux, d'une durée estimée à 2 mois, vont permettre de moderniser l'accueil avec notamment :

- Un espace libre-service comprenant 1 borne multiservice (mise à jour de la carte Vitale, impression d'attestations de droits, commande de la Carte Européenne...) et 6 postes informatiques permettant d'effectuer des démarches administratives en ligne ;
- Un espace conseil, avec 6 box de rendez-vous personnalisés, respectant la confidentialité des échanges grâce à une meilleure insonorisation ;
- Un espace animation, pouvant accueillir des expositions ou des associations œuvrant dans le domaine de la santé ;
- Une signalétique moderne et universelle pour guider les assurés dans les différents espaces.

## *La continuité de l'accueil pendant la durée des travaux*

Pendant la durée des travaux (du 12 septembre au 28 novembre 2022), la CPAM de Tarbes continue d'accueillir ses publics selon les modalités suivantes :

- Pour les rendez-vous avec un Conseiller de l'Assurance Maladie et l'utilisation de l'espace libre-service, l'accueil est assuré à la Caf de Tarbes (6 ter place au Bois), de 08 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 16 h 15, du lundi au vendredi ;
- Pour les bilans de santé, les rendez-vous avec le service social de la CARSAT et les rendez-vous accès aux droits et aux soins de la MAS : accueil à la CPAM de Tarbes (8 place au Bois, en sonnant à l'interphone situé au portillon à gauche de l'entrée principale) ;
- Une boîte aux lettres pour les Professionnels de Santé est située au 29 rue du IV septembre ;
- Les rendez-vous avec le service médical sont maintenus au 25 rue du IV septembre.

**L'accueil sera fermé au public le vendredi 09 septembre, pour déménagement**

## *Des offres communes Caf/CPAM pour améliorer l'accès aux droits et aux soins*

Ce rapprochement physique des accueils Caf 65 et CPAM 65 va permettre de renforcer les coopérations déjà existantes entre la Caf et la CPAM autour de thématiques prioritaires pour les deux institutions : l'accompagnement des publics vulnérables et la lutte contre le non-recours aux droits.

A titre d'exemple, une offre de service commune est déjà réalisée pour accompagner les jeunes parents à l'arrivée d'un enfant.

La collaboration entre les deux organismes de sécurité sociale pourra s'étendre à d'autres dispositifs afin de proposer aux assurés/allocataires un accompagnement global dans leurs démarches.

## *Compte Ameli, allez-y, demandez-lui*

Le compte ameli, disponible sur ordinateur, smartphone (appli) ou tablette, est le moyen le plus simple et le plus rapide pour effectuer un grand nombre de démarches au quotidien :

- Suivre les remboursements et les délais de paiements ;
- Télécharger les documents en 1 clic (attestation de droits, relevé d'indemnités journalières, etc) ;
- Commander une carte Vitale ou demander une carte Européenne d'Assurance Maladie ;
- Déclarer la perte ou le vol d'une carte Vitale ;
- Actualiser des informations personnelles (téléphone, mail, coordonnées postales ou bancaires, naissance d'un nouveau-né...) ;
- Poser des questions au chatbot ou par mail...

La CPAM 65 met également à disposition de ses assurés sociaux un service de dépôt de documents en ligne : [https://espacecpam65.fr/depot\\_pieces\\_assures/](https://espacecpam65.fr/depot_pieces_assures/)

Sans avoir besoin de se déplacer, ce site permet d'envoyer des documents nécessaires à l'instruction d'un dossier lié :

- Aux accidents de travail et maladies professionnelles ;
- A l'action sanitaire et sociale ;
- A la Complémentaire Santé Solidaire ;
- A l'affiliation et au changement de situation ;
- A l'invalidité ;
- Aux indemnités journalières ;
- Au recours amiable.

## **Contact presse :**

### **Assurance Maladie des Hautes-Pyrénées**

Céline ALBERT

Tel. 05 62 51 75 46

email : [celine.albert@assurance-maladie.fr](mailto:celine.albert@assurance-maladie.fr)